

Six massifs dont les Vosges ont reçu la reconnaissance nationale de la Transhumance comme Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Le 2 juin 2020, le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel a rendu, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à l'inscription des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel.



Photo crédit @Benoit FACCHI



Patrimoine
Cultuel
Immatériel
en France

connaître, pratiquer, transmettre

L'organisme de sélection de la race bovine Vosgienne sous l'égide de son Président Florent CAMPELLO a contribué activement depuis le début à l'écriture de la fiche afin que ce savoir-faire soit reconnu et inscrit. Le succès de cette démarche permet de lancer la phase de coopération internationale qui doit déboucher sur le dépôt du dossier de candidature à l'UNESCO pour mars 2022. Rappelons à ce titre qu'en décembre dernier la transhumance dans les Alpes et en Méditerranée a été inscrite une première fois sur la Liste représentative (UNESCO), pour l'Autriche, la Grèce et l'Italie. La France s'engage donc, avec l'Espagne et plusieurs autres pays européens (Albanie, Andorre, Croatie, Luxembourg, Portugal, Roumanie), dans un élargissement de cet élément.

L'Organisme de sélection de la race bovine Vosgienne s'est engagé dans cette démarche avec les cinq massifs de France (Alpes – Corse – Jura – Massif Central et Pyrénées), dont le porteur de ce projet est le CORAM* (Collectif des Races locales de Massifs). La reconnaissance de cette tradition et de son savoir-faire dans le massif vosgien est une vraie plus-value pour nos fermes et notre territoire. Nous pouvons être fiers de notre massif et de nos éleveurs qui perpétuent cette pratique.

Cette reconnaissance accordée à présent à la transhumance pour les valeurs patrimoniales partagées qui la constituent, elle la doit à tous les transhumants et pastoraux en général qui nous ont précédés, à tous les acteurs publics ou privés qui aujourd'hui l'enrichissent avant d'en assurer la transmission aux générations futures.



*Le **CORAM** Collectif des Races locales de Massif est une association créée en 2007 afin promouvoir, coordonner, représenter et défendre les races locales situées sur les principaux massifs français (Alpes, Pyrénées, Massif central et Corse) qui recherchent l'amélioration de la compétitivité des élevages tout en axant leur politique sur le maintien de pratiques de production liées aux territoires qu'elles occupent et sur le renforcement du lien entre les races locales et leurs produits typiques. Il regroupe les Organismes de Sélections (OS) qui ont en charge la gestion et l'orientation de la sélection ainsi que la promotion des races locales de massif.